

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. BARRIOL

Rapport sur le problème de l'or

Journal de la société statistique de Paris, tome 73 (1932), p. 445-447

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1932__73__445_0

© Société de statistique de Paris, 1932, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

VARIÉTÉ

Rapport sur le problème de l'or.

Le rapport final de la Délégation que le Comité financier de la Société des Nations avait chargé d'examiner « les causes des fluctuations du pouvoir d'achat de l'or, ainsi que leurs effets sur la vie économique des nations » vient de sortir de presse.

On sait que cette Délégation, qui fut constituée en 1929, a déjà publié deux rapports provisoires et des sélections des documents qui lui avaient été soumis par des experts. Le rapport définitif est signé par tous les membres qui ont participé aux discussions finales. Certains d'entre eux, toutefois, ont fait individuellement des notes dissidentes.

Le rapport se subdivise en deux parties : la première concerne la récente dislocation de l'étalon or et les mesures qui devraient être prises pour le restaurer; la délégation recommande le rétablissement de l'étalon-or en affirmant sa conviction que « dans les phases actuelles du développement économique du monde, l'étalon-or demeure le meilleur système monétaire dont on puisse disposer ».

La Délégation déclare au surplus « qu'elle est frappée par les difficultés et les dangers d'ordre pratique qu'entraînerait le maniement de monnaie qui ne repose pas sur une base internationale commune, ainsi que par l'impérieuse nécessité d'adopter, pour faciliter les libres échanges internationaux, un étalon accepté par tous les pays. Quels que soient les avantages théoriques que l'on puisse découvrir dans d'autres systèmes monétaires, l'adoption universelle de ces nouvelles méthodes présente actuellement des difficultés pratiques très considérables, sinon insurmontables. En outre, la Délégation estime que, sous réserve de l'acceptation générale de certains principes directeurs, l'étalon-or peut fonctionner de façon à assurer la plupart des avantages de stabilité et de justice que l'on attribue à d'autres étalons reposant sur des marchandises autres que l'or ».

Tout en reconnaissant que « les autorités qualifiées des pays intéressés sont seules compétentes pour déterminer si elles décident de revenir à l'étalon-or, le moment

où cette opération sera effectuée, ainsi que le cours de stabilisation et la forme particulière sous laquelle l'étalon-or sera rétabli », la Délégation indique certaines conditions qui lui paraissent nécessaires avant que le retour à l'étalon-or puisse être envisagé. Parmi ces conditions, les trois principales qui comportent une action internationale sont les suivantes : d'abord, « le rétablissement d'un degré raisonnable de liberté dans les échanges de marchandises et de services » ; ensuite, « une solution satisfaisante du problème des réparations et des dettes de guerre » ; enfin, l'adoption par toutes les banques d'émission concernées de « certains principes directeurs relatifs au fonctionnement du système de l'étalon-or ».

Outre ces mesures qui ont un caractère international, la Délégation considère comme essentiel que dans chaque pays, « les budgets de l'État et des autres collectivités publiques soient équilibrés suivant de sains principes » et que « l'économie nationale, dans son ensemble et notamment le coût de la production et de la vie soit adapté à la situation économique et financière internationale, de façon à permettre au pays de rétablir ou de maintenir l'équilibre de sa balance des comptes ».

* * *

La deuxième partie du rapport est relative au fonctionnement de l'étalon-or et à la nécessité d'éviter les fluctuations violentes du pouvoir d'achat de l'or. Elle donne tout d'abord une définition du « pouvoir d'achat de l'or » et des indications sur la « mesure des fluctuations du pouvoir d'achat ». Les chapitres suivants examinent la question de la production d'or monétaire dans ses rapports avec « les mouvements à long terme des prix ».

La Délégation exprime l'avis suivant :

« Le stock mondial d'or monétaire, abstraction faite de sa répartition entre les différents pays, a toujours été suffisant ces dernières années pour supporter l'édifice de crédit qu'exigeaient les légitimes besoins du commerce mondial, et la baisse rapide des prix qui a commencé en 1929 ne saurait être imputée à une insuffisance quelconque de l'offre d'or ainsi envisagée. »

Les renseignements d'ordre statistique sont donnés sur la production totale d'or monétaire dans le monde, sur l'importance de la production nouvelle, sur l'or enlevé des trésors existant en Extrême-Orient, sur la thésaurisation en Europe qui, au cours de la seconde moitié de 1931, était estimée à 400 millions de dollars.

D'autres statistiques montrent l'aggravation du problème que pose la distribution anormale des réserves des banques centrales, dont la cause est attribuée au déséquilibre de la balance de paiement de certains pays.

Après avoir examiné les effets des violentes fluctuations du pouvoir d'achat de l'or, la Délégation étudie le point de savoir si une action devrait être entreprise pour relever le niveau actuel des prix. Elle considère qu'un certain relèvement des prix est désirable, mais ne croit pas qu'il faut se baser uniquement sur la politique monétaire pour rechercher un ajustement du niveau des prix, ce problème étant influencé par de nombreux facteurs d'un caractère autre que monétaire.

Le rapport dit en outre :

« Lorsque la restriction des crédits a été poussée à l'extrême, pour une raison ou pour une autre, la banque centrale a le droit et même le devoir de recourir aux moyens d'action dont elle dispose pour arrêter un resserrement excessif de crédit ; nous croyons même que, dans certains cas, la banque centrale doit prendre l'initiative et favoriser un plus large recours au crédit. »

Toutefois, la Délégation conclut que :

« Tant que l'atmosphère de méfiance internationale ne sera pas éclaircie et qu'il ne sera pas survenu de modifications dans les entraves au commerce international, le retour de la confiance et la reprise des affaires, qui doivent se réaliser pour ramener les prix et les niveaux de vie à des conditions plus satisfaisantes, pourront difficilement se produire. »

Au sujet de la possibilité de stabiliser les prix dans l'avenir, la Délégation exprime

l'avis qu'il n'y a pas moyen d'éviter toutes oscillations dans le niveau général des prix et que la politique monétaire à elle seule ne suffit pas pour réaliser une relative stabilité, qui est extrêmement désirable et qui est possible dans une certaine mesure.

Maintenir un niveau des prix qui ait une certaine souplesse tout en étant relativement stable, ne peut être réalisé qu'à la faveur d'une « coopération très étroite et bien assise entre les banques centrales ». La Délégation n'admet pas la possibilité de politiques nationales de stabilisation qui seraient basées sur un nombre indice moyen des prix de gros. Elle estime qu'une action entreprise après consultation et dans un esprit de coopération internationale, action qui serait basée sur « une appréciation collective de tous les indices qui traduisent le mouvement des affaires », pourrait en fait avoir pour résultat une certaine stabilisation des prix de gros.

Les recommandations les plus importantes de la Délégation sont que les pourcentages minima de couverture fixés par la loi pour les banques centrales soient réduits et que le système du « gold exchange standard » (étalon de change-or) subisse des modifications qui auraient pour effet de le raffermir.

Dans une note qui porte la signature du président de la Délégation, M. Albert Jansen, de Sir Reginald Mant et de Sir Henry Strakosh, se trouvent exprimées des opinions entièrement différentes de celles contenues dans le rapport au sujet des causes qui ont provoqué l'abandon de l'étalon-or. La principale cause de la dislocation est, d'après ces membres, la mauvaise distribution des réserves d'or monétaire qui a commencé à se produire au début de 1929.

Pour ce qui concerne la politique monétaire de l'avenir, ces membres sont d'avis que l'objet principal de la politique monétaire devrait être la stabilité du niveau général des prix de gros des marchandises. Ils croient — plus fermement que ne le font les autres membres — « qu'il est possible théoriquement et pratiquement de ramener les prix or à un niveau convenable, et de maintenir la stabilité du niveau ainsi fixé ».

En ce qui concerne les remèdes pratiques, la note en question propose tout d'abord deux remèdes qui sont pratiquement identiques aux recommandations du rapport même, savoir : un règlement rapide de la question des dettes de guerre et des réparations et une suppression aussi large que possible des entraves qui arrêtent les échanges internationaux. Toutefois, des divergences de vues apparaissent dans les autres recommandations. Alors que le rapport recommande une action nationale pour rétablir l'équilibre des niveaux des prix et des balances de paiement, la note préconise « un effort entrepris de concert par les principales puissances placées sous le régime de l'étalon-or, en vue de ramener les prix de gros en valeur or au niveau de 1928 », et, d'autre part, un effort entrepris parallèlement par les pays à monnaie-papier sous la direction de la livre sterling pour stabiliser le niveau de leurs prix intérieurs.

Le professeur Cassel, qui n'a pu assister aux dernières séances tenues par la Délégation, a rédigé une note dissidente qui, dans les grandes lignes, concorde avec la note que nous venons d'examiner. Certaines réserves ont en outre été jointes au rapport par le professeur Bonn, M. Guido Jung et Mr. G. B. Roberts Junior.

Les membres suivants de la Délégation ont signé le rapport :

M. Albert Janssen (président (Belgique),
M. le professeur M. J. Bonn (Allemagne),
M. le comte de Chalendar (France),
M. Guido Jung (Italie),
Sir Reginald Mant (Inde),
M. le Dr Deliks Mlynarski (Pologne),
M. le Dr Vilem Pospisil (Tchécoslovaquie),
M. George B. Roberts (États-Unis),
Sir Henry Strakosch (Afrique du Sud),
M. le Dr L. J. A. Trip (Pays-Bas).
